

CR REUNION DE QUARTIER – Secteur Bourg –28 novembre 2015

13 personnes présentes : Mme Cordan, M. Creuze, Mme Lepeut-Jacquemin, M. Piel, M. Ansart, M. et Mme Noblet, M. Malarde, Mme Odéon, M. Diss, M. et Mme Grigaut, M. Etienne

6 élus présents : Mme Ansart, M. Vyncke, M. Dessaux, M. Sellier, Mme Huzé, Mme Desmedt

Isabelle Ansart se propose d'animer la réunion.

M. Vyncke précise que la salle polyvalente où nous nous trouvons pour la réunion a été rénovée par les employés communaux.

L'objectif des réunions de quartier est d'être un lien direct avec les habitants, d'échanger sur les problématiques de la Commune, et de réfléchir à la mise en place d'animations.

Suite à la 2^{ème} réunion de quartier le 13 décembre 2014, un certain nombre de problématiques a été soulevé. Des éléments de réponse sont apportés :

Candélabre tombé rue de la Garenne : 2 candélabres ont été changés. Faire le point sur ce qui relève ou non de l'éclairage public et des parties privatives et rétrocédées à la Commune.

Arbustes à l'angle de la rue Schoelcher et de la rue du jeu de Paume : Ils ont été taillés. Il convient d'être vigilant quant à l'entretien.

Fourniture de sacs pour déchets verts gratuits : La réponse a été donnée dans le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2014. La Commission Environnement pourrait être saisie du sujet pour réaliser des achats groupés et ainsi réduire les coûts d'achat.

Il est rappelé que les déchets verts peuvent être déposés en fagots ficelés. Les sacs doivent être laissés ouverts et ne pas être trop chargés car ils deviennent lourds. Attention aux excès : un trop grand nombre de sacs est laissé sur place.

Panneaux interdiction de stationner sur le sol devant la maison de santé inesthétiques : La réponse a été donnée dans le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2014. Le RDV avec l'aménageur a eu lieu cette semaine. Il est prévu un mobilier urbain avec des panneaux fixes, des pots de fleurs...

Ventilation du pôle social : Il s'agit d'une VMC simple flux. Il y a des toilettes à l'intérieur.

Nuisance dues aux chasseurs le week-end : Jean-Luc Vyncke a contacté le responsable de la chasse. Il a dit faire le nécessaire. Les plaintes en gendarmerie ne semblent pas donner suite. Il n'y aurait plus de distance limite vis-à-vis des habitations. Par contre, il y a interdiction de tirer vers les maisons. Se renseigner sur la possibilité de ramasser un animal blessé sur la

route et faire une information par exemple dans le P'tit Forgeois. Des problèmes de stationnement rue des plants sont signalés.

Présence de motos trial dans les bois : Des panneaux « Interdit à tous véhicules » ont été posés sur les chemins ruraux. Une tolérance est laissée aux vélos et aux engins agricoles. Des contrôles peuvent être demandés à la gendarmerie.

Aire de jeux du bois de Touaines : Une première réponse avait été faite à Mme Jacquemin qui remercie la municipalité. Le terrain va être refait en grave ciment (pas en béton pour permettre l'infiltration d'eau). Un projet de City stade situé à proximité du stade de football a été discuté en conseil municipal du 24 novembre.

Décorations de Noël : Les décorations sont très couteuses. Des sapins avaient été posés dans les hameaux pour être décorés par les habitants. Deux sapins, dont celui de Chardonnet, ont été volés peu de temps après leur installation.

Rendez-vous avec l'adjoint aux travaux : Il est étonnant que l'adjoint n'ait pas donné suite à une demande de RDV. Dans ce cas, ne pas hésiter à relancer l'adjoint par une demande au secrétariat de la mairie.

Changement de priorité rue de la Rombarde (croisement rue du Jeu de Paume) : Une réponse a été donnée dans le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2014. Aucun problème n'a été constaté par les élus suite au changement de priorité. Les bus peuvent être doublés mais cela est dangereux à cet endroit. Par ailleurs, il conviendrait d'informer la SAVAC que certains des bus affectés au transport scolaire ne sont pas signalés à l'avant et à l'arrière.

Manque d'éclairage rue du Jeu de Paume et rue de la Rombarde : L'éclairage a été changé dernièrement.

Panneaux implantés sur les trottoirs : Le recensement qui devait être réalisé ne l'a pas été. Il faut revoir ce point au printemps.

Domaine du département de Paris (ancien hôpital) : Une réponse a été donnée dans le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2014. La Mairie de Paris qui est propriétaire avait envisagé l'hébergement de réfugiés mais l'idée a été abandonnée car le bâtiment est trop délabré. Il conviendrait de demander à la Mairie de Paris d'assurer l'entretien du parc.

Nettoyage des avaloirs rue de Vaux : Mme Jacquemin est satisfaite. Il n'y a plus d'inondations. Le nettoyage peut être fait par les riverains lorsque les avaloirs sont encombrés.

Nouvelles questions et points soulevés par les habitants :

- Une installation de feux tricolores rue du Ruisseau et au niveau de la pharmacie est-elle envisagée ? Réponse : Oui.
- Existe-t-il une aire de passage pour les gens du voyage ? Réponse : La CCPL est aux normes sur ce sujet. L'aire de grand passage sera implantée à Wissous et non pas à Gometz.

- Quels sont les projets de logements sociaux à Vitalis ? Réponse : 58 logements sont prévus, en deçà des demandes du préfet et du PNR. D'une façon générale, Forges résiste bien à l'urbanisation par rapport à d'autres communes. Le mitage du territoire agricole et forestier est évité. Il n'y a pas de projet d'urbanisation d'autres espaces que ceux déjà ouverts. Le choix du promoteur du projet Vitalis a été fait en Conseil municipal. La mixité sociale et l'accès à la propriété ont été privilégiés. Deux bâtiments existants seront rénovés par une association permettant de loger des familles en difficultés. L'ONF et la Police de l'eau sont associés respectivement pour la préservation des espèces et le Petit Muce. Une réunion publique est prévue.
- Panneau stop à l'angle de la rue du Jeu de Paume et la rue de Vaux. Réponse : Un miroir sera ajouté. De plus, le panneau stop sera ajouté sur la rue de Général Leclerc. Il nécessite la location d'un appareil de percement du trottoir par les services techniques. Rappel : Dans le code de la route, le panneau seul ou la bande blanche seule doivent être respectés. Les deux ne sont pas obligatoires. Une information à la population serait nécessaire sur les panneaux stop nouvellement installés.
- Circulation rue de la vallée : une demande de suppression du panneau autorisant à rouler au-delà de 30 km/h est formulée. Par ailleurs, il n'y a pas de possibilité de stationnement en absence de trottoirs. Prévoir de dégager les côtés. Réponse : La zone sera limitée à 30 km/h.
- De nombreuses remarques et questions sur la circulation et les travaux rue du ruisseau : la vitesse est excessive et la rue est dangereuse. Il est demandé une limitation aux poids lourds, des solutions telles que ralentisseurs. Par ailleurs, aucune information n'a été faite aux riverains quant aux travaux sur la rue liés à l'aménagement du Pré aux chevaux. Un dédommagement de la part du promoteur est demandé pour les nuisances engendrées. Il manque un panneau indiquant la rue du ruisseau. Réponse : Jean-Luc Vyncke prendra rendez-vous avec M. Diss pour étudier tous ces points. A noter : les buses et les coussins berlinois ont été déplacés le temps des travaux. La planification concertée des interventions multiples de France télécom, ErDF et GrDF est difficile.
- Entretien de l'escalier de l'église. Des pierres du mur de soutènement sont descellées. Il convient de ramasser l'herbe après les tontes et d'assurer l'entretien d'une façon générale. Penser aussi à refaire les marches de l'escalier entre la rue du Jeu de Paume et la rue de Vaux en dur et à installer une rampe.
- Le carrefour du pivot n'est pas bien repéré de nuit, prévoir une signalisation par des bornes (blanches et rouges) par exemple. Réponse : En informer le Conseil départemental. Ces aménagements peuvent être faits par la Commune. M. Creuze en parlera à Dany Boyer.
- Y-a-t-il eu un accueil des réfugiés sur la Commune. Réponse : L'accueil est possible à titre individuel. A titre communal, nous ne disposons pas actuellement de possibilité de logement.
- Entretien de la rue des Plants (de l'herbe pousse sur la route) et de la branche rompue (trottoirs).
- Evolution du réseau routier sur la CCPL suite à l'évolution de la promotion immobilière avec le développement du Plateau de Saclay ? Réponse : Le parking de la gare

autoroutière sera agrandi au moment de l'implantation du supermarché à Briis. La pression du Préfet est forte sur les Communes pour augmenter le nombre d'habitants. Le projet de ligne St Rémy-Limours pourrait être traité en téléphérique terrestre mais il est très coûteux et il est pour le moment abandonné. Un groupe de travail de la CCPL réfléchit à la mise en place d'un autopartage (covoiturage organisé).

- Y a-t'il des projets de préemption ? Réponse : Voir l'adjointe à l'urbanisme.
- Le lavoir de la rue des Richards doit être entretenu, le toit et le système hydraulique devront être rénovés. Réponse : Une association de bénévoles retraités s'en chargera en 2016. La Commune prend en charge l'achat des matériaux. Mme Grigaut propose que les habitants puissent aider cette association.
- Stationnement au rond-point du gymnase et le long du stade ? Réponse : Il convient de se garer sur le parking du stade de football. Effectivement, la traversée de la route n'est pas directe à cet endroit pour se rendre au gymnase.
- Nettoyage des rues ? Réponse : Le contrat de nettoyage des rues arrive à son terme en fin 2015. La balayeuse de Briis sera mutualisée avec Forges. Deux personnes des services techniques ont appris à la conduire. Il s'agit d'une petite balayeuse qui pourra passer plus facilement dans les endroits difficiles. Le balayage aura lieu pendant la journée et non plus le matin de bonne heure. Il y aura moins de gêne pour les riverains et moins de véhicules en stationnement.
- Etat des routes rue du Jeu de paume et rue de Vaux : les trous ont été remplis avec de l'enrobé à froid mais c'est à refaire car ils présentent un danger.
- Difficulté de passage sur le trottoir face à l'escalier qui monte à la poste (rue du jeu de Paume). Il n'est pas assez large et des poubelles y sont déposées à demeure. Réponse : Un courrier a été envoyé aux propriétaires. Il convient de s'assurer que les locataires ont été informés. Par ailleurs, comme dans la rue du Docteur Babin, les places de parking n'ont pas été prévues lors de la création des logements.
- Une police municipale comme à Limours permettait-elle de réduire les incivilités ? Réponse : Cela a un coût (véhicule et horaires de travail décalés notamment). Cependant, le garde champêtre de Forges est assermenté et peut dresser des procès-verbaux. Briis pour sa part est doté d'une police « rurale ».
- Le trottoir entre l'école et le cabinet de kiné n'est pas nettoyé (dépôt très épais de feuilles, de marrons...). Réponse : Nous sommes une commune rurale. Il s'agit d'une question de budget mais ce point sera porté à l'attention des services techniques.
- Présence de canalisations d'alimentation en plomb rue de Vaux ? Réponse : L'obligation réglementaire a été repoussée à 2017. Il y a 25% de branchements, raccordements en plomb sur notre secteur. Le remplacement sera effectué progressivement sur une dizaine d'années par la régie publique, car le coût est important (2500 € par raccord). L'eau n'étant pas acide, il n'y a pas de problème de corrosion et de migration du plomb dans l'eau et donc absence de danger. Des prélèvements aux robinets des Forgeois sont faits régulièrement. Après une absence prolongée, il est recommandé de laisser couler l'eau pendant 30 secondes.

- Etat des réseaux d'eaux usées ? Réponse : Un état des lieux est en cours dans le cadre du schéma d'assainissement, il se déroulera sur 10 ans. L'état du réseau est réalisé par inspection télévisée. Des travaux seront engagés sur les zones dégradées.
- Quel est le coût du radar placé à l'école ? Les résultats sont-ils exploités ? Réponse : La Commune possède 2 radars pédagogiques. Le prix unitaire est d'environ 4000 €. Les mesures sont exploitées sous forme de graphes et de courbes sans relevé des immatriculations. La gendarmerie est informée des statistiques, elle intervient aux horaires dangereux et lorsque des vitesses très élevées ont été enregistrées de façon régulière. A noter que plus de 75% des véhicules circulent à une vitesse inférieure à la limitation.
- Les interférences créées par les scooters et les avions engendrent-elles des dégâts sur les téléviseurs et autres équipements ? Réponse : Les véhicules sont normalement dotés d'un antiparasitage.
- Que peut-on faire contre les chiens qui aboient et causent des nuisances sonores ? Réponse : Faire un courrier aux propriétaires et mettre la Mairie en copie ou bien porter plainte.
- Déjections animales sur les trottoirs. Réponse : Une information est à faire dans le P'tit Forgeois pour rappeler les règles de bonne conduite. De manière générale, il faut privilégier le dialogue.
- Nettoyer le bassin de rétention situé rue de la Garenne. Réponse : Yves Dessaux y est passé en juillet, l'état était correct. Il ira vérifier.
- Présence d'un câble à terre rue des Richards. Réponse : Ce point sera signalé rapidement aux services techniques. Dans ces cas, la mairie adresse un courrier à ErDF ou France Télécom selon le cas.
- Bassin situé rue du Général Leclerc en face du café. A qui appartient-il ? Est-il aux normes de sécurité ? Réponse : Il appartient à la Commune et il n'est pas destiné à être utilisé.
- Possibilité d'organiser des formations aux premiers secours au niveau de la Commune? Réponse : La suggestion de formations est une idée à étudier. Par ailleurs, la Commune est équipée de 2 défibrillateurs (au gymnase et au centre socio-culturel). Leur coût unitaire est de 1800 € auquel il faut ajouter 500 € pour les électrodes à remplacer tous les 2 ans. Leur utilisation ne nécessite aucune formation.
- Réalisation d'une voie douce entre le Pré aux chevaux et la rue des Richards ? Réponse : Oui, cela est prévu.
- Fleurissement du Hameau de la Source. L'arrosage des bacs situés en entrée de résidence peut-il être pris en charge par la Commune ? Un message électronique a été envoyé récemment. Réponse : Accord pour l'arrosage. Des problèmes de stationnement persistent dans la résidence.
- Urbanisation et loi ALUR ? Réponse : La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en cours sur la Commune.